RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Évry – Canton d'Epinay-sous-Senart

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept avril à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Martine CARTAU-OURY, Maire.

Présents :
Madame Martine CARTAU-OURY, Monsieur Machiré GASSAMA, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Raymond BERTELOOT, Madame Martine GAST-DELIERE, Madame Sylvie VIGNAS, Madame Christelle PELOUIN, Madame Monique WALKER, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Arnaud DELIERE, Monsieur Yvon JAROSSAY, Madame Elise DAUGA, Madame Françoise POULET-BEAUGUET, Monsieur Eric AZEVEDO, Monsieur Luc PENHOET, Monsieur Johnny DA COSTA, Monsieur Bertrand JOLY, Monsieur Jean-Pierre NICOLAS, Madame Marie-José ANTIGNAC, Monsieur Alain HERSCHKORN

Absents représentés :

Mme LAURENT	donne pouvoir à	Mme VIGNAS
Mme PIN	donne pouvoir à	Mme PELOUIN
Mme GUEZARD	donne pouvoir à	Mme ANTIGNAC
M. BENOIT	donne pouvoir à	M. GASSAMA
M. CARRENO	donne pouvoir à	M. DA COSTA
M. GONZALEZ	donne pouvoir à	M. PENHOET
Mme DAVID-COUSTILLAS	donne pouvoir à	M. NICOLAS

Absents non représentés :
M. MERCY
M. HEFLING

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DENECE

==*===*==*===*==

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Madame le Maire procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint. Elle demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du Conseil municipal du 30 mars 2017. **Celui-ci est approuvé avec 17 voix pour, 4 voix contre** *(Mrs DA COSTA, PENHOET, GONZALEZ et CARRENO)* **et 6 abstentions** *(Mmes GUEZARD, ANTIGNAC, DAVID-COUSTILLAS et Mrs NICOLAS, JOLY et HERSCHKORN).*

Madame le Maire annonce qu'il y a une modification de l'ordre du jour et que le point n°02 est supprimé. Elle procède au vote de ce nouvel ordre du jour, qui est approuvé à l'unanimité.

Le Maire annonce les décisions prises par délégation :

- *Le 28 mars 2017 - **N° DEC 2017-23***

Décision du Maire de signer avec la société RENOVATION CONSTRUCTION MACONNERIE le lot n°1 du marché MP 2016-0017 concernant la rénovation et l'aménagement du cimetière de la commune. Le lot n°1 du marché MP 2016-0017 correspond aux travaux de maçonnerie pour un montant de 36 645 € HT, soit 43 974 € TTC.

- *Le 28 mars 2017 - **N° DEC 2017-24***

Décision du Maire de signer avec la société JLC CLOTURES le lot n°2 du marché MP 2016-0017 concernant la rénovation et l'aménagement du cimetière de la commune. Le lot n°2 du marché MP 2016-0017 correspond à la fourniture et à la pose d'un portail et d'un portillon pour un montant de 9 075 € HT, soit 10 890 € TTC.

- *Le 28 mars 2017 - **N° DEC 2017-25***

Décision du Maire de signer avec la société OGF le lot n°3 du marché MP 2016-0017 concernant la rénovation et l'aménagement du cimetière de la commune. Le lot n°3 du marché MP 2016-0017 correspond à l'agrandissement du columbarium pour un montant de 16 500 € HT, soit 19 800 € TTC.

- *Le 03 avril 2017 - **N° DEC 2017-26***

Décision du Maire de signer l'avenant au projet éducatif territorial proposé. Cet avenant sera reconduit de septembre 2017 à septembre 2020.

- *Le 04 avril 2017 - **N° DEC 2017-27***

Décision du Maire de signer le projet éducatif territorial proposé. Ce projet éducatif territorial sera valable de septembre 2017 à septembre 2020.

- *Le 07 avril 2017 - **N° DEC 2017-28***

Décision du Maire de signer avec la société ETUDES ET SYNERGIES la mission relative à la révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Saintry-sur-Seine pour un montant de 9 900 € HT, soit 11 880 € TTC.

===*==*===*==

DELIBERATION N°2017-04-27 - N°01 : DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Délibération

Sur proposition de M. BERTELOOT et **après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil municipal **adopte** l'opération ci-dessus décrite, **décide** de solliciter, au titre de la DETR 2017, une subvention au maximum, à savoir 50 % du montant pour l'opération suivante : Mise aux normes de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments publics.

Montant prévisionnel des travaux : 62 715,00 € HT.

approuve le plan de financement suivant :

	DEPENSES	RECETTES
MONTANT DES TRAVAUX H.T	62 715,00 €	
DETR 2017 50 %		31 357,50 €
RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE EN AUTO FINANCEMENT	31 357, 50 €	

approuve l'échéance de réalisation de l'opération et des dépenses et note que les travaux démarreront durant le second semestre 2017, pour une durée de six mois, **autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents s'y référant et **dit** que la dépense pour la mise aux normes de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments publics est prévue au budget primitif 2017.

DELIBERATION N°2017-04-27- N°03 : MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Délibération

Sur proposition de Mme le Maire et **après en avoir délibéré par 18 voix pour, 2 voix contre** *(Mrs Johnny DA COSTA et Michel CARRENO)* et **7 abstentions** (*Mmes Florence DAVID-COUSTILLAS, Ghislaine GUEZARD, Marie-José ANTIGNAC et Mrs Jean-Pierre NICOLAS, Bertrand JOLY, Luc PENHOET et Alain HERSCHKORN),* le Conseil municipal **décide** d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du 1er mai 2017, et **dit** que les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions sont inscrits au budget de la collectivité.

DELIBERATION N°2017-04-27 – N°04 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération

Sur proposition de Mme le Maire et **après en avoir délibéré par 20 voix pour, 1 voix contre** *(M. Eloy GONZALEZ)* et **6 abstentions** (*Mmes Florence DAVID-COUSTILLAS, Ghislaine GUEZARD, Marie-José ANTIGNAC et Mrs Jean-Pierre NICOLAS, Bertrand JOLY et Alain HERSCHKORN)*, le Conseil municipal **décide** de créer, à compter du 1er mai 2017, les postes suivants :

- Filière administrative : 1 poste d'adjoint administratif (catégorie C)
- Filière technique : 1 poste de technicien principal de 2ème classe (catégorie B)
  1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe (catégorie C)
- Filière police : 1 poste de chef de service de police municipale (catégorie B)

Décide de supprimer, à compter du 1er mai 2017, les postes suivants, ouverts pour le recrutement du responsable financier :

- Filière administrative : 1 poste d'attaché territorial (catégorie A)
  1 poste de rédacteur territorial (catégorie B)

et **approuve** le tableau des effectifs.

DELIBERATION N°2017-04-27– N°05 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONCEPTION DE SUPPORTS PEDAGOGIQUES ET L'AMENAGEMENT D'EQUIPEMENTS D'INFORMATION SUR LA FOUILLE LOURY ET LE PARC ÉCOLOGIQUE

Délibération

Sur proposition de Mme PELOUIN et **après en avoir délibéré par 26 voix pour, 1 voix contre** *(M. Eloy GONZALEZ)*, le Conseil municipal **autorise** Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil départemental de l'Essonne et de l'Agence de l'eau Seine Normandie des subventions au maximum du plafond soit 80% de la dépense concernant la conception de supports pédagogiques et l'aménagement d'équipements d'information sur la fouille Loury et le parc écologique, **autorise** Madame le Maire ou son représentant à demander une dérogation pour la mise en œuvre rapide de ces actions, **autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ces demandes de subventions et **dit** que la dépense afférente est prévue au budget communal 2017 et suivant.

DELIBERATION N°2017-04-27 – N°06 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT, DE RIVIERES ET DU CYCLE DE L'EAU (SIARCE)

Délibération

Sur proposition de Mme le Maire et **après en avoir délibéré par 20 voix pour,** et **7 abstentions** (*Mmes Florence DAVID-COUSTILLAS, Ghislaine GUEZARD, Marie-José ANTIGNAC et Mrs Jean-Pierre NICOLAS, Bertrand JOLY, Eloy GONZALEZ et Alain HERSCHKORN)*, le Conseil municipal **rapporte** la délibération n°2017-03-09 – N°06 en date du 09 mars 2017 ayant pour objet d'adopter la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 25 janvier 2017, **adopte** la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 30 mars 2017 et **demande** à Madame la Préfète de l'Essonne et Messieurs les Préfets de Seine et Marne et du Loiret de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du Syndicat

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 21h25.

Fait à SAINTRY-SUR-SEINE, le 28 avril 2017.

Le Maire,

MAIRIE DE SAINTRY SUR SEINE - 91250 ESSONNE

Martine CARTAU-OURY

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au recueil des actes administratifs